



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 1665

Texte de la question

## DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Ménage, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Pascal Ménage.** Monsieur le ministre de la santé et de la protection sociale, après une longue période de croissance, le nombre de médecins en France commence à diminuer. Cette décroissance s'accroîtra progressivement au cours des dix prochaines années, aboutissant à une diminution de 20 à 30 % des effectifs, tandis qu'il y aura un vieillissement de la profession. Cette situation préoccupante est clairement démontrée et analysée dans le rapport Berland.

Parallèlement, ce rapport met en évidence des déséquilibres démographiques importants et des évolutions hétérogènes.

Il y a un déséquilibre quant à la répartition géographique des médecins sur le territoire, avec des écarts affectant en particulier le Centre, les Pays de Loire et le Nord-pas-de-Calais, mais également, de façon générale, au détriment des zones rurales. Enfin, on constate un autre déséquilibre entre le nombre de médecins généralistes et celui des médecins spécialistes.

Des évolutions variables selon les spécialités sont observées. Je pense notamment aux spécialités chirurgicales, qui ont connu en dix ans une baisse de plus de 10 % de leurs effectifs.

Cette situation, qui n'a malheureusement pas été anticipée au cours des précédentes législatures, entraîne déjà de graves difficultés dans certains secteurs, nuisant notamment à la permanence des soins en milieu rural. À titre d'exemple, dans mon département de l'Indre-et-Loire, plus de 600 médecins, sur un effectif de 2 400, partiront en retraite sans que la plupart d'entre eux puissent passer le relais.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous éclairer la représentation nationale sur les propositions et les mesures attractives que vous comptez mettre en place pour infléchir cette évolution et pour maintenir au plus haut ce qui compte le plus pour nos concitoyens : la qualité de la médecine française ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

**M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé et de la protection sociale.** Docteur Pascal Ménage *(Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et sur quelques bancs du groupe socialiste)*, vous connaissez bien le sujet.

Premièrement, je vous informe que le doyen Berland m'a remis son rapport hier soir. Il fait un constat très simple : la démographie médicale est aujourd'hui très préoccupante. Et vous avez raison de le souligner. Il divise l'avenir en trois périodes : jusqu'en 2007, il y aura une équivalence entre le nombre de nouveaux médecins et celui des départs à la retraite ; entre 2008 et 2015, la différence sera considérable, avec beaucoup plus de départs en retraites que d'installations de nouveaux médecins au point qu'en 2014 et en 2015, il y aura chaque année 8 000 départs à la retraite pour 5 500 nouveaux médecins. C'est la raison pour laquelle j'ai, avec François Fillon, proposé l'augmentation du *numerus clausus*, qui est passé de 5 200 à 6 200 et, l'année prochaine, nous espérons 7 000 étudiants en deuxième année de médecine. Après 2015, grâce au *numerus clausus*, il y aura donc un rattrapage.

Deuxièmement, la disparité géographique est bien réelle. Il y a aujourd'hui des déserts médicaux français. C'est

pourquoi nous souhaitons la création d'une Commission nationale de la démographie, et je demande au doyen Berland de la présider, aux côtés d'autres doyens, de médecins libéraux, d'internes, de chefs de clinique. Nous en attendons des propositions dans les trois mois. Je souhaite en particulier, à titre personnel, que l'on revienne sur le concours classant et validant pour toute la France, afin d'organiser des concours interrégionaux et commencer ainsi à pallier la désertification médicale française. Enfin, il y a aussi le problème des médecins généralistes. Il faut les garder dans les hôpitaux de proximité et dans les hôpitaux locaux en augmentant le nombre de praticiens hospitaliers à temps partiel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Édouard Landrain.** Très bien ! Bravo !

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Ménage](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1665

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 novembre 2004